



République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 5 juin 2026

Date de la
convocation
22/05/2026

Date d'affichage
22/05/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an 2026 et le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CALLAULT Maryse, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes RABLAT Pascale (a donné pouvoir à Séverine JOUAN), PINGITORE Clémence

Secrétaire de séance : Maryse CALLAULT

Au préalable de la prise de cette délibération, et durant les débats précédant cette dernière, M SARREAU Philippe a quitté la salle de réunion. Il n'a pas pris part au vote de la délibération.

Réf : 2026_036

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Avis sur un projet d'installation d'un parc agrivoltaïque

Un projet de parc agrivoltaïque est en cours de développement sur la commune de Brécy.

Un permis de construire (PC0180352500004) a été déposé le 29 décembre 2025 par la société Centrale Solaire agrivoltaïque de Brécy et Villabon, porteuse du projet (RWE) pour la construction d'un parc agrivoltaïque en co-activité avec une production fourragère destinée à un élevage bovin viande sur la commune de Brécy, comprenant neuf postes de transformation, des citernes de 60m³, des clôtures, des portails et des modules photovoltaïques.

Ce projet sera développé sur les parcelles D69, D70, D151, D156, D159, D160, D164, D166 sur la commune de Brécy.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et conformément aux dispositions des articles 1122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Une présentation du projet et de l'évaluation environnementale est réalisée.

Etant entendu le rapport de présentation et après examen de l'étude environnementale du projet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet de parc agrivoltaïque en co-activité avec une production fourragère situé sur les parcelles cadastrées D69, D70, D151, D156, D159, D160, D164, D166 sur la commune de Brécy.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le

08 JUIN 2026

Il autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 08 juin 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 09 JUIN 2026